



SANARY  
SUR MER

# D.I.C.R.I.M

Document d'Information Communal sur Les Risques Majeurs

## sanary-sur-mer



DOCUMENT À CONSERVER



## Qu'est-ce qu'un RISQUE MAJEUR ?

Un événement potentiellement dangereux « ALÉA » devient un « RISQUE MAJEUR » s'il s'applique à une zone où des « ENJEUX humains, économiques ou environnementaux » sont en présence.

On distingue :

- **les risques naturels** : inondations, feu de forêt, séisme, submersion marine...
- **et les risques technologiques, d'origine anthropique** : risque industriel, nucléaire, transport de matières dangereuses...

## Savoir RECONNAÎTRE L'ALERTE

L'alerte est donnée par la diffusion d'un signal sonore destinée à prévenir la population de l'imminence d'une catastrophe. Ce signal est émis par une sirène et comporte trois cycles d'un son modulé d'une minute et quarante et une secondes, séparés d'un silence de quelques secondes. La fin d'alerte est un signal continu de trente secondes. Un essai de sirène est réalisé le premier mercredi de chaque mois...

La Commune dispose également d'un Ensemble Mobile d'Alerte, c'est-à-dire d'un véhicule équipé d'un haut-parleur, destiné à diffuser un message d'alerte sur une zone localisée.

## SANARY-SUR-MER VAR - PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR



**Inondation  
rapide**  
Pages 4-5



**Sismicité**  
Pages 10-11



**Feux de forêt**  
Pages 6-7



**Submersion  
marine**  
Pages 12-13



**Zone exposée  
aux glissements  
de terrain**  
Pages 8-9



**Transport de  
marchandises  
dangereuses**  
Pages 14-15

## En cas de DANGER OU D'ALERTE

**#1** Abritez-vous - *Take shelter*

**#2** Écoutez la radio - *Listen to the radio*

France Bleu Provence 102.9 MHz

**#3** Respectez les consignes

*Follow the instructions*

N'allez pas chercher vos enfants à l'école ou à la crèche

*don't seek your children at school*

Pour en savoir plus, consultez :

- En mairie
- Sur Internet : [www.risquesmajeurs.fr](http://www.risquesmajeurs.fr)

# EDITO



L'actualité nous rappelle malheureusement régulièrement que chaque commune est exposée aux risques naturels et technologiques.

Sanary-sur-Mer n'y échappe pas et est concernée par les feux de forêt, les inondations, les mouvements de terrain, les séismes, les submersions marines et le transport de matières dangereuses.

Ces risques peuvent toucher chacun d'entre nous. Il est donc indispensable de connaître les mesures et d'adapter son comportement face à ces événements quand ils surviennent.

Notre commune s'est donc dotée d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) assorti d'un Document d'Information Communale sur les Risques Majeurs (DICRIM) indiquant les attitudes responsables et appropriées en cas d'alerte.

J'ai souhaité que ce document soit accessible au plus grand nombre.

La sécurité est l'affaire de tous : des pouvoirs publics bien sûr, mais aussi et surtout de chacun de nous.

Je vous invite à prendre régulièrement connaissance de ce fascicule, à le conserver et le partager avec votre entourage.

Noublions pas les propos de Haroun Tazieff :

« Il faut en effet garder à l'esprit que plus on s'éloigne d'une catastrophe, plus on se rapproche de la prochaine. »

**FERDINAND BERNHARD**

Maire de Sanary-sur-Mer

Président de La Communauté

d'Agglomération Sud Sainte-Baume

Conseiller Départemental du Var

A handwritten signature in blue ink, consisting of a series of loops and a long vertical stroke at the end.



# Le Risque INONDATION

## Le risque d'inondation et les derniers événements à Sanary-sur-Mer

Le risque d'inondation est généré essentiellement par la Reppe. Les zones sensibles soumises aux crues torrentielles sont situées entre les Prats et le carrefour Bad-Sackingen à l'exutoire. Les cours d'eau l'Huide et la Buge entraînent du ruissellement urbain aux lieux-dits de l'Huide et de la Buge. (Voir carte page 16)

Les principales crues de la Reppe ont eu lieu le 3 octobre 1973 et les 16-17 janvier 1978

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone habituellement hors d'eau. On distingue trois types d'inondation : l'inondation de plaine avec débordement du cours d'eau en dehors de son lit mineur et/ou remontée de la nappe d'eau souterraine, l'inondation par ruissellement urbain liée à l'imperméabilisation des sols en zone urbanisée et l'inondation par crue torrentielle, liée à des précipitations intenses.



## Mesures de prévention et de sauvegarde mises en place face au risque d'inondation

### PRÉVENTION

La maîtrise de l'urbanisation aux abords des cours d'eau s'exprime au travers du plan de Prévention des Risques d'Inondations (PPRI – 25 mars 2010), dont les prescriptions sont reprises dans les documents d'urbanisme.

### PROTECTION

Au niveau communal, le maire est chargé d'assurer la sauvegarde de la population au travers du déclenchement du Plan Communal de Sauvegarde.

Des dispositions spécifiques ORSEC (Organisation de la Réponse de Sécurité Civile) « inondations » ont été établies par le Préfet et prévoient l'organisation des secours en cas d'inondation majeure.

## Consignes générales face à une inondation

### AVANT : S'ORGANISER ET ANTICIPER

- Mettre hors d'eau les meubles et objets précieux : album de photos, papiers personnels, factures, les matières et les produits dangereux ou polluants,
- Identifier le disjoncteur électrique et le robinet d'arrêt du gaz,
- Aménager les entrées possibles d'eau : portes, soupiraux, événements,
- Amarrer les cuves, etc...
- Repérer les stationnements hors zone inondable,
- Prévoir les équipements minimums : radio à piles, réserve d'eau potable et de produits alimentaires, papiers personnels, médicaments urgents, vêtements de rechange, couvertures...

### PENDANT : SE METTRE À L'ABRI

- Ne pas tenter de rejoindre ses proches ou d'aller chercher ses enfants à l'école ou à la crèche,
- Éviter de téléphoner afin de libérer les lignes pour les secours,
- N'entreprendre une évacuation que si vous en recevez l'ordre des autorités ou si vous y êtes forcés par la crue,
- Ne pas s'engager sur une route inondée (à pied ou en voiture).
- Ne pas accéder aux caves et parkings souterrains.

### APRÈS : RESPECTER LES CONSIGNES

- Aérer,
- Désinfecter à l'eau de javel,
- Chauffer dès que possible,
- Ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche.

## CONSIGNES INDIVIDUELLES DE SÉCURITÉ EN CAS D'INONDATION



Fermez portes,  
fenêtres, soupiraux,  
aérations



Montez à pied  
dans les étages



Fermez le gaz  
et l'électricité



Écoutez la radio  
Respectez  
les consignes  
des autorités



Ne pas accéder aux caves  
et parking souterrains



N'allez pas chercher  
vos enfants à l'école  
ou à la crèche pour  
ne pas les exposer



Ne téléphonez pas,  
libérez les lignes  
pour les secours

## Pour en savoir plus...

### [www.risquesmajeurs.fr](http://www.risquesmajeurs.fr)

Site portail thématique du ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie dédié à la prévention des risques majeurs.

### [www.var.gouv.fr](http://www.var.gouv.fr)

Site de la Préfecture du Var

### [www.cypres.org](http://www.cypres.org)

Site d'information sur les risques majeurs en région Provence Alpes Côte d'Azur.





# Le Risque FEU DE FORÊT

## Le risque de feu de forêt et les derniers évènements à Sanary-sur-Mer

Le point sensible de la Commune est le massif du Gros Cerveau (La Colle). Un incendie important a eu lieu le 8 août 1965. D'importance moindre, l'incendie d'août 1987 a également largement marqué les esprits.

(Voir carte page 17)



On parle de feu de forêt lorsqu'un feu concerne une surface minimale d'un hectare d'un seul tenant et qu'une partie au moins des étages arbustifs et/ou arborés (parties hautes) est détruite. La période de l'année la plus propice aux feux de forêt est l'été.

Trois conditions sont nécessaires :

- une source de chaleur (flamme, étincelle), la malveillance, les accidents, l'imprudence des hommes sont souvent à l'origine des incendies (travaux agricoles, forestiers, cigarettes, barbecues, dépôts d'ordures, écobuage non contrôlé)
- de l'oxygène : le vent active la combustion,
- le combustible (végétation).

Le risque de feu est plus lié à l'état de la forêt (sécheresse, disposition des différentes strates, état d'entretien, densité, relief, teneur en eau...) qu'à l'essence forestière elle-même (chênes, conifères...)

## Mesures de prévention et de sauvegarde mises en place face au risque feu de forêt

### PRÉVENTION

Les mesures générales de prévention visent à empêcher l'éclosion d'un sinistre. Il existe une réglementation sur l'emploi du feu dans les zones sensibles.

Le débroussaillage est une obligation : un arrêté préfectoral, portant règlement permanent, précise les règles concernant le débroussaillage obligatoire.

Un arrêté préfectoral régit en période estivale la pénétration dans les massifs forestiers, la circulation des véhicules à moteur et le stationnement sur certaines voies les desservant.

### PRÉVISION

Lors des périodes les plus critiques de l'année, on mesure quotidiennement les conditions hydrométéorologiques et l'état de la végétation. Les massifs sensibles sont constamment surveillés : tours de guet, patrouille mobiles et aériennes impliquant de nombreuses administrations, des collectivités, des bénévoles...

### PROTECTION

Des aménagements de terrain sont organisés en matière de défense contre l'incendie : création de pistes coupe-feu, installation de citernes d'eau...

## Consignes générales face à un incendie de forêt

### AVANT : S'ORGANISER ET ANTICIPER

- Se renseigner sur l'ouverture des massifs,
- Repérer les chemins d'évacuation, les abris,
- Prévoir les moyens de lutte (points d'eau, matériels),
- Débroussailler,
- Vérifier l'état des fermetures, portes et volets, la toiture.

### PENDANT : SE METTRE À L'ABRI

- Si vous êtes témoin d'un départ de feu :
  - Informer les pompiers (18 ou 112) le plus vite et le plus précisément possible,
  - Attaquer le feu, si possible.

#### Dans la nature :

- s'éloigner dos au vent,
- si on est surpris par le front de feu, respirer à travers un linge humide,
- à pied rechercher un écran (rocher, mur...)
- ne pas sortir de votre voiture.

#### Une maison bien protégée est le meilleur abri :

- fermer et arroser volets, portes et fenêtres,
- occulter les aérations avec des linges humides,
- rentrer les tuyaux d'arrosage pour les protéger et pouvoir les réutiliser après.

### APRÈS : RESPECTER LES CONSIGNES

- Eteindre les foyers résiduels.



## CONSIGNES INDIVIDUELLES DE SÉCURITÉ EN CAS DE FEU DE FORÊT

### L'INCENDIE APPROCHE



Dégagez les voies  
d'accès et les  
cheminements  
d'évacuation  
Arrosez les abords

### L'INCENDIE EST À VOTRE PORTE



Rentrez rapidement  
dans le bâtiment en  
dur le plus proche



Fermez les vannes  
de gaz et de produits  
inflammables



Fermez volets,  
portes et fenêtres  
Calfeutrez avec des  
linges mouillés



Ne vous approchez  
jamais d'un feu de forêt  
Ne sortez pas sans ordre  
des autorités

## Pour en savoir plus...

#### [www.risquesmajeurs.fr](http://www.risquesmajeurs.fr)

Site portail thématique du ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie dédié à la prévention des risques majeurs.

#### [www.var.gouv.fr](http://www.var.gouv.fr)

Site de la Préfecture du Var (notamment pour l'accès aux massifs forestiers).

#### [www.promethee.com](http://www.promethee.com)

Site présentant les données chiffrées sur les incendies de forêt (superficie, nombre, répartition) pour quinze départements méditerranéens

#### [www.cypres.org](http://www.cypres.org)

Site d'information sur les risques majeurs en région PACA.





# Le Risque MOUVEMENT DE TERRAIN

## Le risque mouvement de terrain et les derniers évènements à Sanary-sur-Mer

Le risque de mouvement de terrain est généré par les chaînes calcaires du Massif du Gros Cerveau au Nord. En découlent des risques de chutes de blocs et d'effondrements.

Le Sud de la Commune est soumis au phénomène d'érosion marine : Baie de Bandol et Baie de Portissol ; ainsi qu'aux chutes de pierres et de blocs du littoral rocheux qui s'étend de la Baie de Bandol au port de Sanary. Le 9 janvier 2009 on a par exemple recensé une chute de blocs (20 tonnes) sur la RD 559 ayant entraîné la fermeture de cet axe pendant une dizaine de jours.

(Voir carte page 18)

Un mouvement de terrain est un déplacement, plus ou moins brutal, du sol ou du sous-sol sous l'effet d'influences naturelles (agent d'érosion, pesanteur, séisme, etc.) ou humaines (exploitation de matériaux, déboisement, terrassement etc.).

On distingue :

- Les mouvements lents qui entraînent une déformation progressive des terrains, pas toujours perceptible par l'Homme (affaissements, tassements, glissements, solifluxion, fluage, retrait-gonflement et fauchage)
- Les mouvements rapides qui se propagent de manière brutale et soudaine. Ils regroupent les effondrements liés à la présence de cavités souterraines (carrières ou ouvrages souterrains), les chutes de pierres et de blocs, les éboulements et les coulées boueuses.

## Mesures de prévention et de sauvegarde mises en place face au risque mouvement de terrain

### PRÉVENTION

Repérage des zones exposées :

- les inventaires des cavités souterraines : [www.bdmvt.net](http://www.bdmvt.net) ou [www.bdcavite.net](http://www.bdcavite.net)
- la cartographie de l'aléa retrait-gonflement d'argiles
- les études spécifiques réalisées lors de l'élaboration des PPR Mouvement de terrain

Suppression, stabilisation de la masse instable, drainage,

Mise en place de systèmes de déviation, freinage et arrêt des éboulis.

Maîtrise de l'urbanisation dans les zones les plus exposées,

Surveillance régulière des mouvements déclarés

### PROTECTION

Elaboration du Plan Communal de Sauvegarde.

## Consignes générales face au risque mouvement de terrain

### AVANT : S'ORGANISER ET ANTICIPER

- S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde

### PENDANT : SE METTRE À L'ABRI

#### En cas d'éboulement :

- Fuir latéralement, ne pas revenir sur ses pas,
- Gagner un point en hauteur, ne pas entrer dans un bâtiment endommagé
- Dans un bâtiment, s'abriter sous un meuble solide en s'éloignant des fenêtres.

#### En cas d'effondrement :

- A l'intérieur : dès les premiers signes, évacuer les bâtiments et ne pas y retourner, ne pas prendre l'ascenseur,
- A l'extérieur : s'éloigner de la zone dangereuse.

### APRÈS : RESPECTER LES CONSIGNES

- Rejoindre le lieu de regroupement indiqué.

## CONSIGNES INDIVIDUELLES DE SÉCURITÉ EN CAS D'ÉBOULEMENT OU DE CHUTE DE PIERRES

### PENDANT - Protégez vous la tête avec les bras



Abritez-vous sous un meuble solide  
Éloignez-vous des fenêtres



Retenez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche

### APRÈS



Fermez le gaz et l'électricité



Éloignez-vous de la zone dangereuse  
Rejoignez le lieu de regroupement



Évacuez les bâtiments et n'y retournez pas  
Ne prenez pas l'ascenseur



Respectez les consignes des autorités

### EN CAS D'EFFONDREMENT DU SOL

#### À L'INTÉRIEUR



Dès les premiers signes évacuez les bâtiments et n'y retournez pas  
Ne prenez pas l'ascenseur

#### À L'EXTÉRIEUR



Éloignez-vous de la zone dangereuse  
Rejoignez le lieu de regroupement



### Pour en savoir plus...

[www.risquesmajeurs.fr](http://www.risquesmajeurs.fr)

Site portail thématique du ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie dédié à la prévention des risques majeurs.

[www.var.gouv.fr](http://www.var.gouv.fr)

Site de la Préfecture du Var

[www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr)

Base de données nationales sur les cavités souterraines et les mouvements de terrain.

[www.cypres.org](http://www.cypres.org)

Site d'information sur les risques majeurs en région PACA.





# Le Risque DE SÉISME

## Le risque de séisme et les derniers événements à Sanary-sur-Mer

L'ensemble de la Commune est soumis à un risque sismique de niveau 2 (sismicité faible).

Un séisme ou un tremblement de terre se traduit en surface par des vibrations du sol. Il provient de la fracturation des roches en profondeur. Cette fracturation est due à une grande accumulation d'énergie qui se libère, en créant des failles, au moment où le seuil de rupture mécanique des roches est atteint.



## Mesures de prévention et de sauvegarde mises en place face au risque de séisme

### PRÉVENTION

La prévention s'appuie sur des outils d'analyses réalisés par le Bureau Central de la Sismicité Française (BCSF). Ce Bureau diffuse également les données collectées par les sismomètres en temps réel, ce qui permet d'améliorer la connaissance des aléas régionaux, voire locaux.

Des règles de construction parasismique sont applicables aux nouveaux bâtiments, et aux bâtiments anciens dans des conditions particulières.

### PRÉVISION

S'il est possible d'identifier les principales zones où peuvent survenir des séismes et évaluer leur probabilité de survenance, il n'existe, à l'heure actuelle, aucun moyen fiable de prévoir où, quand et avec quelle puissance, se produira un séisme. En effet, les signes précurseurs ne sont pas toujours identifiables.

## Consignes générales face à un séisme

### AVANT : S'ORGANISER ET ANTICIPER

- Vous informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde.
- Construire en tenant compte des règles parasismiques.
- Repérer les points de coupure du gaz, eau, électricité.
- Fixer les appareils et les meubles lourds.

### PENDANT : SE METTRE À L'ABRI

#### Restez où vous êtes :

- **À l'intérieur :**
  - Se mettre près d'un mur porteur, une colonne porteuse ou sous des meubles solides afin d'éviter les chutes d'objets), s'éloigner des fenêtres,
- **À l'extérieur :**
  - Ne pas rester sous des fils électriques ou sous ce qui risque de s'effondrer (ponts, corniches, toitures...),
- **En voiture :**
  - S'arrêter si possible à distance des constructions ou des lignes électriques et ne pas descendre avant la fin des secousses.
  - Se protéger la tête avec les bras.
  - Ne pas allumer de flamme.

### APRÈS : RESPECTER LES CONSIGNES

- Se méfier des répliques (c'est-à-dire d'autres secousses).
- Ne pas utiliser les ascenseurs
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école ou à la crèche, leur sécurité est plus efficacement assurée dans leur établissement.
- Vérifier l'eau, l'électricité. En cas de fuite, ouvrir les fenêtres et les portes, quitter les lieux et prévenir les autorités.
- S'éloigner des zones côtières, même longtemps après la fin des secousses, en raison d'éventuels raz-de-marée.
- Si vous êtes bloqué sous des décombres, gardez votre calme et signalez votre présence en frappant sur un objet à votre portée (tables, poutre, canalisation...).

## CONSIGNES INDIVIDUELLES DE SÉCURITÉ EN CAS DE TREMBLEMENT DE TERRE

### PENDANT - Protégez vous la tête avec Les bras



Abritez-vous  
sous un meuble  
solide



Éloignez-vous  
des bâtiments,  
pylones, arbres...

### APRÈS



Fermez le gaz  
et l'électricité



Ne touchez pas  
aux fils électriques  
tombés à terre



Évacuez les bâtiments  
et n'y retournez pas  
Ne prenez pas  
l'ascenseur



Écoutez la radio  
Respectez les  
consignes  
des autorités

## Pour en savoir plus...

### [www.risquesmajeurs.fr](http://www.risquesmajeurs.fr)

Site portail thématique du ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie dédié à la prévention des risques majeurs.

### [www.var.gouv.fr](http://www.var.gouv.fr)

Site de la Préfecture du Var

### [www.planseisme.fr](http://www.planseisme.fr)

Site internet de la prévention du risque sismique

### [www.cypres.org](http://www.cypres.org)

Site d'information sur les risques majeurs en région Provence Alpes Côte d'Azur.



SÉISME



# Le Risque SUBMERSION MARINE TSUNAMI

## Le risque submersion marine à Sanary-sur-Mer

L'ensemble du littoral Sanaryen est exposé au risque de submersion marine –tsunami. Traditionnellement, on parle de largade.

Les submersions marines sont liées à une surélévation du niveau de la mer sur la bande côtière, générée par trois processus : forte houle et vagues, modification des courants engendrés par le vent et diminution de la pression atmosphérique. Malgré des coefficients de marée faible, la frange Méditerranéenne n'est pas épargnée par ces phénomènes.

Un tsunami est une submersion marine spécifique, conséquence d'un séisme, d'un mouvement de terrain sous-marin etc...

La voirie, certains bâtiments ou infrastructures côtières sont susceptibles d'être inondés et endommagés en quelques heures.

Les vagues peuvent transporter des objets ou matériaux (notamment des galets) et en faire des projectiles susceptibles de blesser des personnes ou d'endommager des biens.

Les bateaux, même amarrés au ponton dans les ports peuvent être soulevés et emportés sur la terre ferme.



## Mesures de prévention et de sauvegarde mises en place face au risque de submersion marine

### PRÉVENTION

L'ensemble des projets de nouvelles infrastructures intègre la prise en compte du risque de submersion marine. Des arrêtés du Maire sont pris ponctuellement pour fermer préventivement l'accès aux zones les plus exposées. Une information préventive est également délivrée aux établissements côtiers en cas de vigilance météo.

### PROTECTION

Lorsque la baignade est surveillée, chacun est invité à suivre les consignes des sauveteurs et notamment à respecter strictement les interdictions de baignade signalées par une flamme rouge.

## Consignes générales face à une submersion marine

### AVANT : S'ORGANISER ET ANTICIPER

- S'informer sur le risque, sa fréquence et son importance (Mairie, Préfecture, services de l'Etat).
- Ecouter les informations : radios locales (poste à piles) et les médias.
- Consulter la carte de vigilance de Météo France ([www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com)).
- Suivre les consignes de sécurité diffusées par les autorités.
- Ne pas s'approcher du bord de mer.
- Protéger les biens susceptibles d'être submergés ou emportés
- Ne pas rester dans votre véhicule : il risque d'être emporté.

### PENDANT : SE METTRE À L'ABRI

- Ecouter la radio locale et les médias pour connaître l'évolution de la situation.
- Suivre les consignes de sécurité diffusées par les autorités.
- Se déplacer le moins possible et éviter les routes du littoral.
- Ne pas s'engager sur les routes submersibles ou déjà submergées.
- Ne pas s'approcher du bord de mer, d'un point surélevé ni d'ouvrages exposés aux vagues (jetée portuaire, épis, front de mer...).
- Si vous êtes à l'extérieur, s'éloigner de quelques centaines de mètres des côtes ou atteindre un promontoire de quelques mètres à quelques dizaines de mètres de hauteur,

### APRÈS : RESPECTER LES CONSIGNES

- Ecouter la radio locale et les médias pour connaître l'évolution de la situation.
- Suivre les consignes de sécurité diffusées par les autorités.
- Respecter les restrictions d'accès aux zones impactées.
- Informer les autorités de tout danger

## CONSIGNES INDIVIDUELLES DE SÉCURITÉ EN CAS DE SUBMERSION MARINE - TSUNAMI



Eloignez-vous  
du bord de mer



Protégez les biens  
susceptibles  
d'être submergés



Écoutez la radio

### Pour en savoir plus...

#### [www.risquesmajeurs.fr](http://www.risquesmajeurs.fr)

Site portail thématique du ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie dédié à la prévention des risques majeurs.

#### [www.var.gouv.fr](http://www.var.gouv.fr)

Site de la Préfecture du Var

#### [www.cypres.org](http://www.cypres.org)

Site d'information sur les risques majeurs en région Provence Alpes Côte d'Azur.





# Le Risque TRANSPORT ET CANALISATIONS DE MATIÈRES DANGEREUSES

## Le risque TMD et les derniers évènements à Sanary-sur-Mer

La Commune est traversée par un gazoduc, les voies routières : A50, RD559 et la ligne SNCF Paris Vintimille. (Voir carte page 19)

Le risque de transport de matières dangereuses, ou risque TMD, est consécutif à un accident se produisant lors du transport de marchandises par voie routière, ferroviaire, voie d'eau ou canalisations.

On peut observer trois types d'effets, qui peuvent être associés :

- une explosion peut être provoquée par un choc avec production d'étincelles (notamment pour les citernes de gaz inflammables), ou pour les canalisations de transport exposées aux agressions d'engins de travaux publics. L'explosion peut avoir des effets à la fois thermiques et mécaniques
- un incendie peut être causé par l'échauffement anormal d'un organe du véhicule, un choc avec production d'étincelles, l'inflammation accidentelle d'une fuite (citerne ou canalisation de transport),
- un dégagement de nuage toxique peut provenir d'une fuite de produit toxique (cuve, citerne, canalisation de transport) ou résulter d'une combustion (même d'un produit non toxique).

## Mesures de prévention et de sauvegarde mises en place face au risque TMD

### RÉGLEMENTATION ET CONTRÔLE

Le **TRANSPORT ROUTIER** est assujéti à l'arrêté ADR (Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route) : la formation des personnels de conduite, les règles strictes de circulation, l'identification et la signalisation des produits dangereux.

Le **TRANSPORT FERROVIAIRE** est assujéti à l'arrêté RID relatif au transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer, validé au niveau national.

Pour les **CANALISATIONS**, une réglementation et normalisation de leur construction impose des contraintes d'occupation des sols de part et d'autre de la canalisation. Les canalisations transportant des produits chimiques ou des hydrocarbures sont soumises à un Plan de surveillance et d'Intervention (PSI).

Tous les travaux de terrassement à proximité immédiate de canalisations enterrées sont soumis à une Déclaration d'Intention de Commencement des Travaux.

### PROTECTION

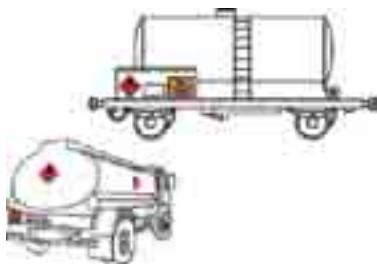
Selon le mode de transports considéré, seraient mis en place :

- les PSI par les exploitants de canalisations, d'autoroutes concédées...
- les Plans Marchandises Dangereuses (PMD) par la SNCF,
- la convention « TRANSAID » signée entre le ministère de l'Intérieur et l'Union des Industries Chimiques (UIC), pour apporter aux autorités responsables des secours, aide, expertise et assistance technique spécialisée lors d'accidents de TMD,
- le dispositif ORSEC( activé par le Préfet) qui intègre des dispositions spécifiques sur le TMD

# Consignes générales face au risque Transport et Canalisations de matières dangereuses

## AVANT : SAVOIR IDENTIFIER

- Un convoi de marchandises dangereuses : les panneaux et les pictogrammes apposés sur les unités de transport permettent d'identifier le ou les risque(s) générés par la ou les marchandise(s) transportée(s).



**Code Danger :**  
comporte 2 ou 3 chiffres  
indiquant la nature du danger

33
1203

**Code matière :**  
propre à une ou plusieurs matières  
aux propriétés voisines.  
Permet d'identifier le produit

## PENDANT : SE METTRE À L'ABRI

- Si on est témoin d'un accident : donner l'alerte aux pompiers (18 ou 112), à la police ou la gendarmerie (17 ou 112) et s'il s'agit d'une canalisation de transport, l'exploitant dont le numéro d'appel 24h/24 figure sur les balises.

### En cas de fuite de produit :

- Rejoindre le bâtiment le plus proche et se confiner
- Ne pas toucher ou entrer en contact avec le produit
- Ne pas fumer.
- Quitter la zone de l'accident : s'éloigner si possible perpendiculairement à la direction du vent pour éviter un possible nuage toxique.

## APRÈS : RESPECTER LES CONSIGNES

- Attendre les consignes des services compétents ou le signal de fin d'alerte pour sortir.

# CONSIGNES INDIVIDUELLES DE SÉCURITÉ EN CAS D'ACCIDENT



Rentrez rapidement  
dans le bâtiment en  
dur le plus proche



Respectez  
les consignes  
des autorités



Écoutez la radio



N'allez pas chercher  
vos enfants à l'école  
ou à la crèche pour  
ne pas les exposer



Ne fumez pas,  
pas de flamme  
ni d'étincelle



Ne téléphonez pas,  
libérez les lignes  
pour les secours

## Pour en savoir plus...

[www.risquesmajeurs.fr](http://www.risquesmajeurs.fr)

Site portail thématique du ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie dédié à la prévention des risques majeurs.

[www.var.gouv.fr](http://www.var.gouv.fr)

Site de la Préfecture du Var

[www.cypres.org](http://www.cypres.org)

Site d'information sur les risques majeurs en région Provence Alpes Côte d'Azur.





INONDATION

#16



 Zone concernée par  
le risque feu de forêt  
(source préfecture du Var)



FEU DE FORÊT





 Autoroute A50

 Pipeline

 Voie de chemin de fer



**TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES**



# D.I.C.R.I.M

Document d'Information Communal sur Les Risques Majeurs

## sanary-sur-mer



### NUMÉROS UTILES

Pompiers : 18

Police Nationale : 17

SAMU : 15

Numéro d'appel d'urgence : 112

